

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEBLOQUE INJECTEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

décapage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CLAS EQUIPEMENTS
Rue: 83 CHEMIN DE LA CROUZA
Lieu: 73800 CHIGNIN
Téléphone: +33 (0)4 79 72 62 22
e-mail: contact@clas.com
Internet: www.clas.com

Information supplémentaire :

Numéro d'article: CO 1025

2 Identification des dangers

- **Phrases relatives aux dangers** : Suspecté cancérigène.
- **Mode d'exposition dominant** : Inhalation des vapeurs. ; des expositions importantes peuvent provoquer des effets anesthésiants.
- **Symptômes liés à l'utilisation** :
 - **Inhalation** : Maux de tête. Toux. Nausées.
 - **Contact avec la peau** : L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger pour la santé.
 - **Contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
 - **Ingestion** : Nausées. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

3 Composition / Informations sur les composants

Nom de la substance	Valeur(s)	N° CAS / N° EINECS / Index CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Ethanol :	<= 8 %	64-17-5 / 200-578-6 / 603-002-00-5 F		11
Dichlorométhane :	75 à 95 %	75-09-2 / 200-838-9 / 602-004-00-3 Xn		40
1,1,1 ,2-Tetrafluoroethane :		811-97-2 / 212-377-0 /		
Carbon dioxyde :		124-38-9 / 204-696-9 / ----		

4 Premiers secours

Premiers soins :

- **Après inhalation** : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Après ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- **Autres informations** : Dans tous les cas : Consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction :

Eau. Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

- **Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

- **Risques particuliers** : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

- **Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

- **Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Aérer la zone.

- **Les précautions individuelles** : Ne pas fumer.

- **Mesures pour la protection de l'environnement** : : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

- **Méthodes de nettoyage/récupération** : : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

- **Général** : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement

- Ne pas fumer.

- **Précautions lors du maniement et de** : Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et l'entreposage température d'utilisation.

Réceptacle sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Eviter toute exposition inutile.

- **Mesures techniques de protection** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

- **Stockage :**

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols. Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer. Afin de limiter les risque de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.

- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver à une température ne dépassant pas 50 ° C.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

- **Stockage - à l'abri de :** Rayons directs du soleil, chaleur, flamme nue, étincelles.

- **Manipulation :** Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- **Protection individuelle :**

- **Protection respiratoire :** En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

- **Protection des mains :** Gants.

- **Protection de la peau :** Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

- **Protection des yeux :** Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.

- **Ingestion :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et /ou de vapeurs.

- **Contrôle de l'exposition VLT-TWA [mg/m³] :** dichlorométhane : 174. VME : 100 ppm soit 360 mg/m³ 8h par jour - 5 jours par semaine.

9 Propriétés physiques et chimiques -

Indications générales.

Forme : liquide ambre

Couleur : caractéristique

Odeur :

- **Densité :** 1.2

- **Point d'éclair [°C] :** Non applicable

- **Autres :** Pression de l'aérosol à 20° C : 5 Bars.

10 Stabilité et réactivité

- **Produits de décomposition dangereux :** dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, phosgène, chlorures d'acides. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

- **Réactions dangereuses :** Réagit avec métaux alcalins, agents oxydants forts, produits caustiques, aluminium.

- **Matières à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11 Informations toxicologiques

- **LDLo (Chien) [mg/kg]** : 2700
- **Effets cancérogènes** : Classe 3. Suspecté cancérogène.

12 Informations écologiques

- **Information relative aux effets écologiques** : Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Persistance et dégradabilité** : Le produit ne persiste pas dans l'atmosphère. Il est naturellement dégradé en chlorure d'hydrogène et dioxyde de carbone. Durée de vie dans l'atmosphère : 6 mois environ. Le produit est lentement biodégradable dans l'eau. Le produit est lentement biodégradable dans le sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Elimination des déchets** : Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés. Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Prescriptions de transport

- Shipping name** : UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (6.1), T
- **No ONU** : 1950
- **ADR/RID** : Class : 2 - Group : T
- **IMO-IMDG** : Classe 2.2 (6.1) Non flamm. gas & toxic.
- **IATA** : Classe 2.2 (6.1) Non flamm. gas & toxic.

15 Informations réglementaires

- **Symbole(s)** : Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1 999/45/CE, ses adaptations et ses annexes. Nocif.
- **Phrase(s) R** : R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- **Phrase(s) S** : S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S20/2 1 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Etiquetage** : Contient : dichlorométhane. Contient 8 % en masse de composants inflammables.
- **Conseils de sécurité** : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné. Récipient sous pression, à protéger des rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50° C, ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **France** : Préparation relevant du tableau des maladies professionnelles n° : 12 et 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés.
- **Autres** : Réservé à un usage professionnel.

16 Autres données

- **Texte des Phrases R du § 3** : R11 : Facilement inflammable.

R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

- **Autres données** : Imp. DL4

- **Date d'impression** : 01-01-2016

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission Européenne.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.